

**Enquête de la Commission dans les secteurs du gaz et de l'électricité**

(2005/C 144/07)

Le 13 juin 2005, la Commission a décidé de mener une enquête conformément à l'article 17 du règlement (CE) n° 1/2003 [affaires COMP/39172 et COMP/39173] dans les secteurs économiques suivants: électricité et gaz. Le comité consultatif a émis un avis favorable. Le texte de la décision peut être consulté sur le site officiel de la direction générale de la concurrence.

---

**Enquête de la Commission dans les secteurs de la banque de détail et de l'assurance des entreprises**

(2005/C 144/08)

Le 13 juin 2005, la Commission a décidé de mener une enquête conformément à l'article 17 du règlement (CE) n° 1/2003 [affaires COMP/39190 et COMP/39191] dans les secteurs économiques suivants: banque de détail et assurance des entreprises. Le comité consultatif a émis un avis favorable. Le texte de la décision peut être consulté sur le site officiel de la direction générale de la concurrence.

---